



ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES

Projet de révision des Cotisations

Kit de Consultation

Sommaire

Introduction.....(3)

PARTIE 1 - Contexte

1. Qu'est-ce que l'AMGE ?.....(6)

2. Soutien de l'AMGE au Mouvement.....(7)

3. Budget de l'AMGE.....(8)

4. Transparence et Responsabilité.....(11)

PARTIE 2 - Consultation

1. Consultation sur les cotisations 2024.....(13)

2. Historique des cotisations.....(14)

3. Observations sur les cotisations.....(15)

4. Leçons tirées de 2022.....(16)

5. Principes de cotisations.....(17)

6. Modèle actuel / Model 1.....(18)

7. Modèle 2.....(19)

8. Modèle 3.....(20)

9. Modèle 4.....(21)

10. Modèle 5.....(22)

11. Autres considérations.....(23)

12. Séances de consultation.....(24)

13. Se préparer à la consultation.....(25)

14. Retours, questions et prochaines étapes.....(26)

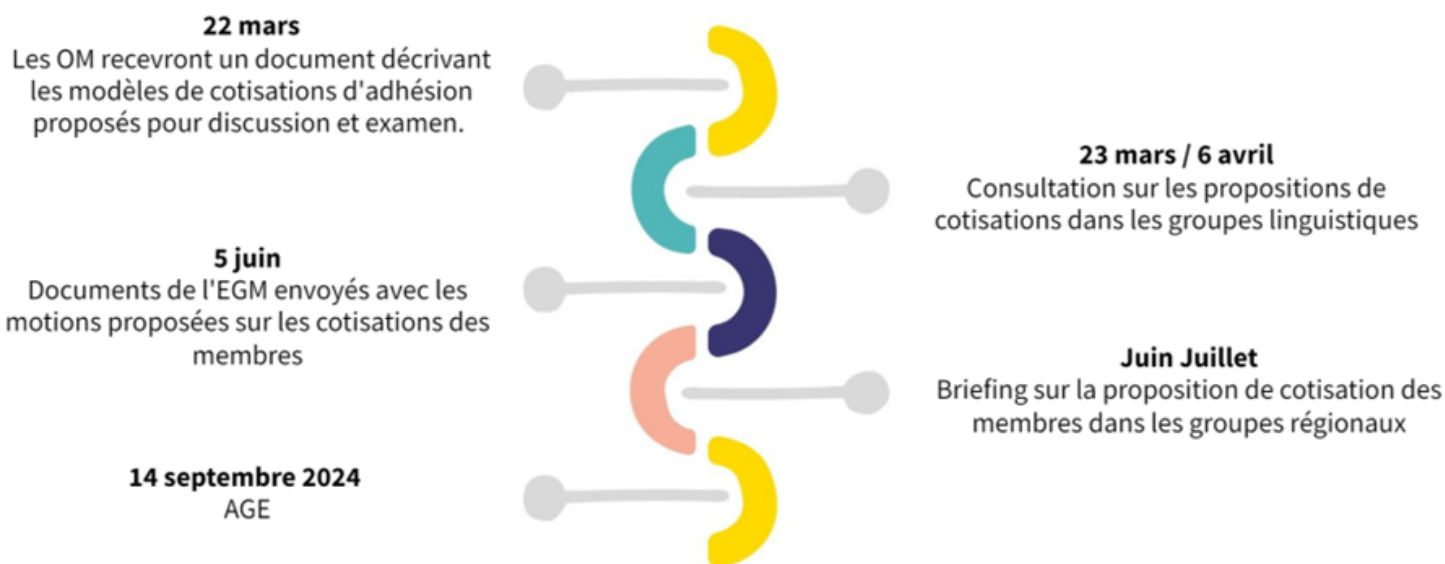
Glossaire.....(27)

Introduction

Lors de la 38e Conférence mondiale de l'AMGE en 2023, la motion 12 a été adoptée. Elle appelait entre autre à s'engager à « revoir le modèle actuel de cotisation, en tenant compte de l'offre future de l'AMGE et de la nécessité d'assurer la durabilité financière et opérationnelle ».

A la suite de cette motion, il fut décidé qu'une [Assemblée générale extraordinaire \(AGE\)](#) avec les [Organisations membres](#) (OM) aurait lieu pour décider d'un nouveau modèle de cotisation.

Ceci est en continuité avec le travail commencé par le Groupe de travail sur les Cotisations en 2022, revoyant la méthode actuelle de calcul des cotisations.



Ce kit de consultation

- nous rappelle la mission du Mouvement et la façon dont l'offre de l'AMGE y répond, comme articulée dans le [Plan d'action et Budget 2024-26](#)
- résume comment les cotisations aident à soutenir le Mouvement
- envisage de potentiels nouveaux principes de cotisations et options pour de nouveaux modèles

Avant la séance de consultation de mars et avril 2024, nous invitons les décisionnaires des OM à :

- 1** Discuter de ce document au sein de votre OM avec les personnes possédant une expertise pertinente et celles qui prendront les décisions concernant les cotisations (par exemple, présidente du conseil, trésorière, directrice générale, etc.)
- 2** Être prêt.e.s à écouter, échanger et argumenter de manière constructive sur le document lors des séances de consultation
- 3** Partagez vos commentaires après chaque séance via une enquête de suivi, par e-mail ou en demandant un appel (via : MembershipFeeReview@waggs.org)

La consultation aidera le Conseil mondial à élaborer une ou propositions pour l'**Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 14 septembre 2024.**

Lors de l'AGE, les OM voteront pour le futur modèle de cotisations.

PARTIE 1 - CONTEXTE

Qu'est-ce que l'AMGE ?

L'Association mondiale des Guides et des Eclaireuses (AMGE) a été fondée en 1928 en tant qu'organisme-cadre pour les associations de Guidisme et de Scoutisme féminin du monde entier. Son objectif déclaré est de promouvoir les objectifs du Mouvement.

Notre **Mission** est de :

Permettre aux filles et jeunes femmes d'atteindre leur plein potentiel en tant que citoyennes responsables du monde.

Notre **Vision** est celle de :

Un monde égal dans lequel toutes les filles peuvent s'épanouir.

D'ici 2032, nous serons un Mouvement mené par les filles au sein duquel toutes les filles sans exception se sentent sûres d'elles en tant que leaders et se voient donner les moyens de créer un monde meilleur ensemble.

Nous appelons notre vision notre **Boussole 2032**, considérée comme une responsabilité partagée à travers toutes les organisations de Guides et d'Eclaireuses.

Il est courant que des organisations comme l'AMGE dépendent de cotisations pour soutenir leurs activités. Pour soutenir la réalisation de notre vision commune, toutes les OM apportent une contribution financière que l'AMGE administre.



Soutien de l'AMGE au Mouvement

Comme indiqué dans le Plan d'action et Budget 2024-26, l'AMGE a révisé et clarifié son but, ses priorités et ses principes en 2023, après consultation auprès des OM.

Ceux-ci sont décrits ci-dessous et permettront à l'AMGE de continuer à soutenir le Mouvement.

But

Tout ce que l'AMGE entreprend doit mener le Mouvement vers notre Boussole 2032.

Priorités

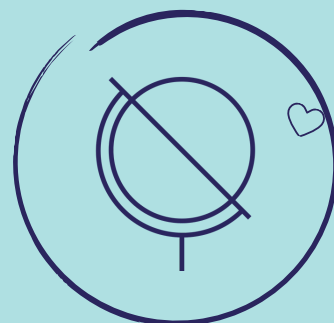
L'AMGE donne la priorité aux trois domaines sur lesquels les OM que l'AMGE se concentre le plus :



Identité et unité
du Mouvement



Renforcer la pertinence et
l'impact pédagogique du
Guidisme et du Scoutisme
féminin



Des liens mondiaux forts
pour les filles et les jeunes
femmes

Principes

En plus de répondre à une ou plusieurs de ces priorités, tout le travail de l'AMGE sera élaboré et exécuté selon les principes suivants :

Faciliter la
collaboration

Mené par les
bénévoles

A large portée

Impact
responsable

Dirigé par les
filles et les
jeunes femmes

Réaliste

Transparent

Budget de l'AMGE

Le Conseil mondial est chargé d'établir un budget pour l'AMGE qui est ensuite approuvé par les OM lors de la Conférence mondiale.

Le budget estime le montant des Recettes que l'AMGE s'attend à recevoir et le montant que l'AMGE prévoit de dépenser chaque année.

Stratégie globale de l'AMGE 2024-2029 Budget en millions 2024-2026 (GBP)

MONTANTS TOTAUX EN LIVRES STERLING	2024	2025	2026	TOTAL
Recettes générales	4,903	5,249	5,558	15,710
Recettes affectées	3,377	3,318	3,642	10,337
RECETTES TOTALES	8,280	8,567	9,200	26,047
Dépenses générales	(4,974)	(5,249)	(5,558)	(15,781)
Dépenses affectées	(4,529)	(3,318)	(3,642)	(11,489)
DEPENSES TOTALES	(9,503)	(8,567)	(9,200)	(27,270)
Excédent / (Déficit)	(1,223)	-	-	(1,223)

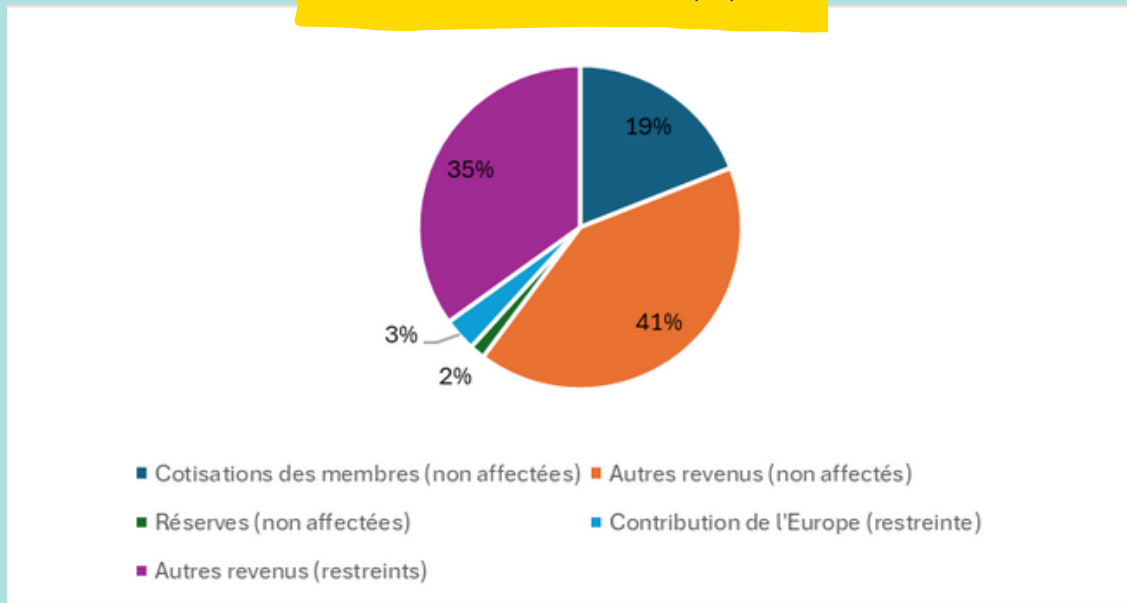
Sources de revenus

Les principales sources de revenus, ou recettes, de l'AMGE sont les cotisations des membres, les ventes commerciales (comme les réservations de chambres dans les Centres mondiaux) et la collecte de fonds. Les recettes sont généralement classées comme générales ou affectées.



Le diagramme circulaire ci-dessous montre les sources de recettes illimitées et restreintes de l'AMGE dans le budget 2024-26 (voir [Stratégie globale de l'AMGE 2024-29](#)).

2024 - 26 Revenu (%)



- Cotisations des membres (non affectées)
- Autres revenus (non affectés)
- Réserves (non affectées)
- Contribution de l'Europe (restreinte)
- Autres revenus (restreints)

Les **recettes générales** peuvent être utilisées à toute fin qui soutient la mission et la vision de l'AMGE, directement ou indirectement.

Les Recettes générales proviennent principalement des cotisations des membres, des ventes commerciales à l'AMGE et de certains dons.



Les **recettes affectées** ne peuvent être utilisées que dans un but spécifique déclaré (par exemple, le financement du partenariat Dove ne peut être utilisé que pour le programme Libre d'être Moi).

Les recettes affectées proviennent principalement de la collecte de fonds.

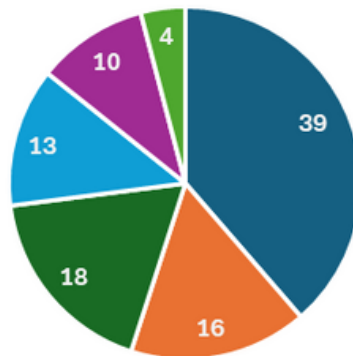


Pour 2024-2026, les cotisations représentent **19 % des recettes totales budgétisées** et contribuent à **32 % des recettes budgétisées générales** (voir Stratégie globale de l'AMGE 2024-2029).

Domaines de dépenses



2024 - 26 Dépenses (%)



Explication des domaines de dépenses

1. **Soutien technique et programmatique** - inclut les programmes financés par des subventions et les projets sur l'éducation non-formelle, le Guidisme et le Scoutisme féminin de qualité et le développement du leadership, utilisant un financement affecté.
2. **Centres mondiaux** - comprend tous les frais du Centre mondial mais fonctionne selon un modèle financièrement autosuffisant, financé par les Recettes commerciales (réservations/marchandises), les subventions et les dons.
3. **Gouvernance et engagement des OM** - comprend la mise en œuvre de plans régionaux, le renforcement des capacités des OM, la gestion des bénévoles, la gouvernance et les événements (y compris la Conférence mondiale)
4. **Services de direction et d'entreprise** - comprennent la direction, les services tels que les finances, les ressources humaines et l'informatique, ainsi que d'autres frais de base liés au fonctionnement de l'organisation.
5. **Collecte de fonds** - comprend les frais liés à la réalisation des activités de collecte de fonds, mais est compensé par les Recettes générés par la collecte de fonds.
6. **Déplacements** - comprend les frais de déplacement, soutenant principalement la prestation de nos programmes financés par des subventions



Les recettes provenant des cotisations couvrent environ 65 % du coût total des domaines centraux de dépenses dépendant le plus de fonds généraux, à savoir : « Gouvernance et engagement des OM » et « Services exécutifs et généraux ».

Si les dépenses non affectées dépassent les recettes non affectées, l'AMGE doit utiliser ses réserves non affectées pour couvrir tout déficit. L'AMGE détient actuellement environ 2 millions de livres sterling en réserves non affectées.

Depuis 2010, l'AMGE a régulièrement utilisé ses réserves non affectées pour couvrir les déficits. A l'avenir, la stratégie du Conseil mondial est de stabiliser ses réserves non affectées pour couvrir six mois de frais de fonctionnement et trois mois de salaires du personnel (environ 1,7-2 millions de livres sterling), conformément à notre politique en matière de réserves.

D'ici 2025, l'objectif est d'atteindre la neutralité budgétaire (zéro déficit sur les fonds non affectés), ce qui permettra de stabiliser les réserves non affectées.

Transparence et Responsabilité

- Les OM approuvent la Stratégie globale et le Budget de l'AMGE lors de la Conférence mondiale
- Lors de chaque Conférence mondiale, les OM approuvent également un Rapport triennal qui rend compte des progrès effectués par rapport à la stratégie
- Le Conseil mondial, accompagné du Bureau mondial, propose des séances virtuelles de Mises à jour mondiales ainsi que des Rapports financiers sommaires trimestriels (incluant le statut des paiements de cotisations)
- Des États financiers audités sont également publiés à la fin octobre de chaque année

RAPPORTS ANNUELS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

En savoir plus et télécharger les rapports annuels et informations financières de l'AMGE

Nous avons lancé notre dernier examen annuel pour partager notre soutien à toutes les filles afin qu'elles réalisent leur potentiel.

Our Impact in 2017 (french cover) Notre revue annuelle est un moment important pour réfléchir à nos réalisations et revenir sur notre travail des 12 derniers mois.



[TÉLÉCHARGEZ NOTRE REVUE ANNUELLE POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'IMPACT QUE NOUS FAISONS.](#)

Vous pouvez télécharger les précédents Rapports annuels ici :



WORLD ASSOCIATION
OF GIRL GUIDES
AND GIRL SCOUTS

WORLD ASSOCIATION OF
GIRL GUIDES AND GIRL SCOUTS
(A Charitable Incorporated Organisation)

Trustees' Annual Report and Financial Statements
for the year ended 31 December 2022

CIO Number: 1159255

PARTIE 2 - CONSULTATION

Consultation sur les Cotisations 2024

But

Comme pour toute révision ou élaboration de politique importante, l'AMGE va chercher les contributions de toutes ses OM afin d'obtenir les meilleurs résultats pour le Mouvement.

Grâce à cette consultation, le Conseil mondial vise à soumettre à l'AGE une ou plusieurs propositions qui reflètent l'ambition des OM et qui pourraient être mises en œuvre à partir de 2025.

Priorité

La consultation vise à aborder la manière dont les cotisations sont calculées.

Elle portera sur :

- Principes
- Méthodologies de calcul

Résultat

Le Conseil mondial ne cherche pas à augmenter les revenus des cotisations au-delà des montants inclus dans la Stratégie globale de l'AMGE 2024-2029, telle qu'approuvée par la Conférence mondiale de 2023.

Pour 2024-2026, cela signifie que le modèle devra générer des recettes de 1 666 000 GBP en 2025 et de 1 736 000 GBP en 2026.

Evaluation

Si un nouveau modèle est approuvé lors de l'AGE et mis en œuvre à partir de janvier 2025, il pourrait être évalué lors de la 39^e Conférence mondiale qui aura lieu en 2026.

Historique des cotisations

Retour sur la dernière décennie...

Nos Statuts stipulent que « l'AMGE peut exiger que les Organisations membres lui versent des cotisations raisonnables ».

À l'origine, ces cotisations étaient appelées « quotas ».

Les paiements ont été calculés en prenant le chiffre total des revenus des quotas et en le divisant par une même méthodologie pour toutes les OM.

À partir de 2015, le « quota » a été remplacé par « cotisation ».

Le paiement des cotisations est établi selon une méthode de calcul basée sur un taux par membre, ajusté en fonction de la richesse du pays où est implantée l'OM.

En 2022, le Conseil mondial a créé un Groupe de travail sur les cotisations pour envisager des méthodes de calcul alternatives des cotisations.

Leur travail a été interrompu en 2023 afin que le Conseil mondial puisse finir d'examiner l'offre de l'AMGE, afin de respecter les engagements pris dans le résultat 3 de la Stratégie mondiale 2024-29 pour garantir « une AMGE durable ».

Observations sur les cotisations

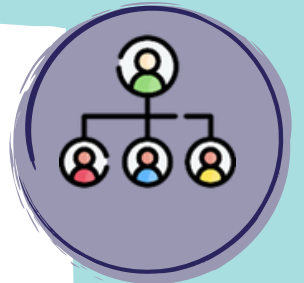


153 Organisations membres

Allant de moins de 100 membres à plus de 2 millions

Il existe de nombreuses réalités à intégrer dans le modèle idéal

Les OM opèrent dans une grande variété de contextes - il peut s'agir d'organisations nationales uniquement de l'AMGE, de Scouts et de Guides, de [Fédérations](#), etc. Les unités peuvent être basées sur l'école, la foi ou la communauté.



La configuration des OM varie également considérablement : certaines disposent d'équipes importantes et d'autres sont entièrement gérées par des bénévoles.

Certaines OM sont financées par le gouvernement, certaines reçoivent des cotisations de leurs membres et d'autres encore dépendent de subventions et de dons.

Contribution des OM par les cotisations



Actuellement, les 10 principaux payeurs représentent 80 % du total des recettes provenant des cotisations.

Incertitude quant aux revenus et aux flux de trésorerie liés aux frais



5% des cotisations 2024 ont été reçues (date limite : 31 janvier 2024) et 110 OM sur 153 n'ont pas encore payé. La trésorerie de l'AMGE est affectée par les retards de paiement des cotisations.

Il existe également un certain nombre de plans de remboursement en place avec des [OM spécifiques et le Fonds de soutien des cotisations](#) est bien utilisé.

L'AMGE détient également une dette historique de cotisations d'environ £118 000 GBP.

Leçons tirées de 2022

Lors des Conférences régionales 2022, sous le thème « **Ensemble, nous prospérons** », nous avons demandé aux participant.e.s de donner leur avis sur les cotisations. Ces réponses ont contribué à l'examen de nouveaux modèles potentiels par le Groupe de travail sur les cotisations (GTC).



Une vaste majorité des OM s'accordent sur le fait que les cotisations devraient se montrer solidaires, afin de fournir un soutien mutuel à travers le Mouvement

Trouver un modèle qui fonctionne bien pour les 153 OM est un véritable défi et le calcul des cotisations ne peut pas répondre à tous les besoins individuels. Par conséquent, des mécanismes tels que le Fonds de soutien aux cotisations seront toujours importants pour soutenir les OM confrontées à des circonstances difficiles, telles que l'effondrement monétaire.



Le GTC a élaboré quatre nouveaux concepts de modèle potentiel :

- Paiement pour les services
- Cotisation basée sur les revenus des OM
- Modèle diversifié dans lequel les pays économiquement les moins développés paient une cotisation de base et les pays plus développés économiquement paient un taux par membre.
- Tarif de base pour tous

Sur la base des commentaires recueillis lors des consultations, le modèle de « paiement pour les services » a été supprimé car il est probable que ceux qui en ont le plus besoin soient les moins en mesure de payer. Cela ne respecterait donc pas le principe de solidarité. Cependant, un modèle potentiel basé sur une cotisation de base plus une contribution de solidarité a été introduit lors de cette consultation.



Principes

Avant d'envisager les calculs, nous souhaitons réfléchir aux principes fondamentaux de tout modèle. Les premières suggestions sont présentées ci-dessous.

Quels principes devrions-nous utiliser ?

- 1** Soutenir la réalisation des objectifs stratégiques de l'AMGE, conformément à Boussole 2032
- 2** Aider à maintenir la viabilité financière de l'AMGE en tant qu'organisation d'affiliation et réduire la dépendance financière de l'AMGE à l'égard d'une seule OM
- 3** Fournir une structure de cotisation plus équitable pour le Mouvement qui répond aux besoins des OM
- 4** Continuer à être transparent et fournir un cadre objectif pour le calcul des cotisations
- 5** Être conçu de manière à pouvoir être appliqué de manière continue ; capable de réagir à l'inflation et aux fluctuations monétaires

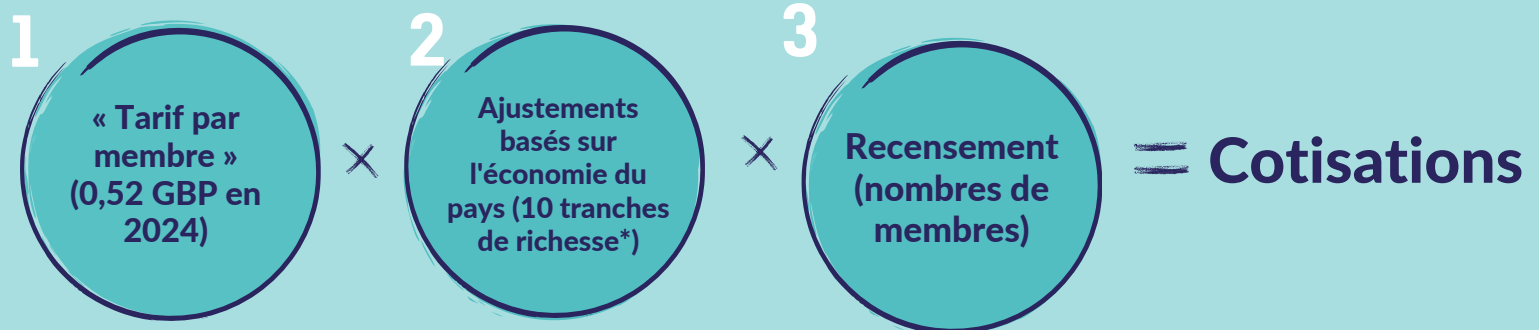
Êtes-vous d'accord avec ces principes ?

Pensez-vous que certains devraient être supprimés, modifiés ou de nouveaux ajoutés ?



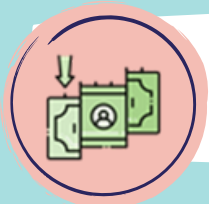
Modèle actuel / Modèle 1

Trois éléments sont pris en compte dans le modèle de cotisation actuel approuvé par la Conférence mondiale en 2023.



*Le revenu national brut (RNB) par habitant (méthode Atlas) est utilisé pour classer les OM dans 10 tranches de richesse de l'AMGE de A à J. La méthode Atlas intègre un ajustement pour tenir compte des fluctuations des taux de change et d'inflation.

Il existe **cinq règles supplémentaires** impactant les éléments de base :

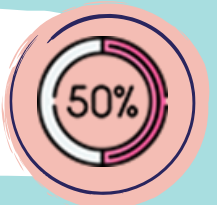


Les frais minimum pour les Membres titulaires sont de **170 GBP/an** et de **85 GBP/an** pour les associées.

1

2

Les Membres associées au-dessus de la cotisation minimale ont droit à une **réduction de 50 %** sur le nombre de membres sur lesquels leur cotisation est calculée



Le calcul des cotisations des OM des groupes de richesse B-D est **plafonné à 500 000** membres

3

4

Aucune OM ne paie plus de 55 % des revenus totaux provenant des cotisations

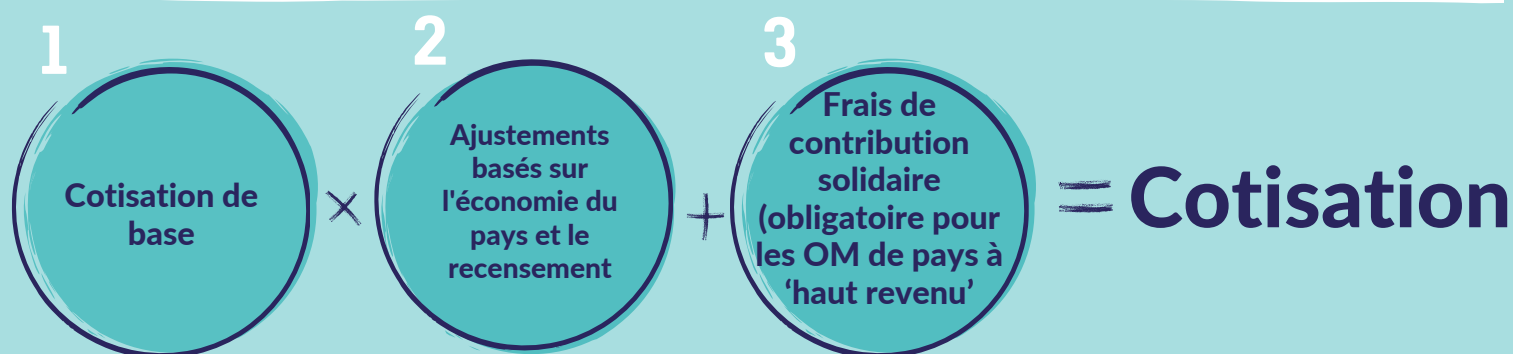


Un **allègement transitoire** s'applique en cas d'augmentation ou de diminution des frais de 33 % ou plus par rapport à la période triennale précédente.

5

Modèle 2

Des frais de base s'appliquent à toutes les OM et sont ajustés en fonction de la richesse du pays dans lequel se trouve l'OM et du [recensement](#). De plus, il existe des « frais de contribution solidaire » obligatoires pour les OM des pays à revenus plus élevés (tels que définis par la Banque mondiale). Les OM qui ne sont pas tenues au paiement de la Cotisation solidaire peuvent néanmoins choisir de faire un don volontaire supplémentaire.



Les règles supplémentaires du modèle 1 pourraient également être appliquées. De plus, une règle supplémentaire pourrait être envisagée, par exemple selon laquelle aucune OM ne paie moins de 0,01 GBP ou plus de 1 GBP par membre.

Calcul de la cotisation de base et de la contribution solidaire

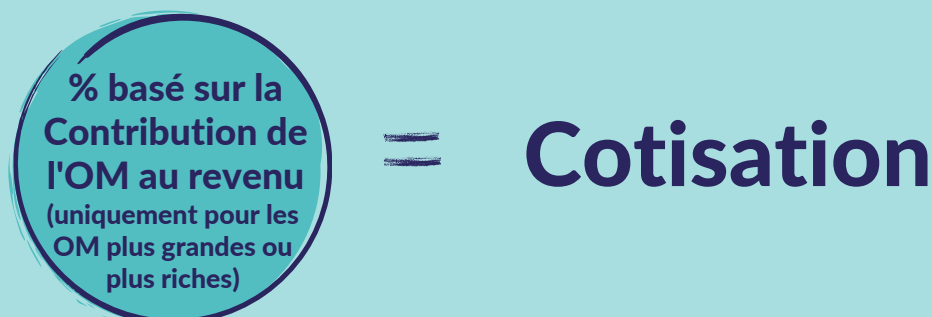
Bande de richesse de la Banque mondiale	Frais de base (£)
A	174
B	503
C	1,421
D	6,823

Bande de recensement	Contribution de solidarité (£)
1,001-5,000	5,000
5,001-20,000	10,000
20,001-50,000	15,000
50,001-100,000	20,000
100,001-250,000	30,000
250,001-500,000	100,000
>500,001	500,000

EXEMPLE : Une OM comptant 2 500 membres basés dans un pays de la catégorie de richesse D paierait une cotisation de base (6 823 GBP) plus une contribution de solidarité obligatoire (5 000 GBP), soit un total de 11 823 GBP.

Modèle 3

Au lieu de mesurer la richesse du pays, ce modèle est basé sur la richesse des OM individuelles.



Les règles supplémentaires du modèle 1 pourraient également être appliquées. De plus, une règle supplémentaire pourrait être envisagée, par exemple selon laquelle aucune OM ne paie moins de 0,01 GBP ou plus de 1 GBP par membre.

S'applique à la majorité des revenus, non à la majorité des OM

Pour éviter toute complexité administrative, ce modèle pourrait être appliqué à une minorité d'OM de plus grande taille ou à revenus plus élevés. Si le modèle de revenus n'était appliqué qu'aux 25 principales OM contributrices actuelles, cette méthode couvrirait 91 % de tous les revenus des cotisations des membres. D'autres OM paieraient des « frais de base » (comme dans le modèle 1, par ex).

Ce modèle nécessite un accord sur un seuil à partir duquel le revenu de l'OM s'applique (par exemple, la taille et/ou la richesse de l'OM) et une discussion sur la manière d'appliquer la contribution au revenu (par ex, sur tous les revenus, les revenus non affectés, etc.)

EXEMPLE 1

Une OM contribuant actuellement en dessous du seuil (7 000 GBP utilisé pour le calcul du modèle) se verrait appliquer le taux de frais de base, conformément au modèle 2 (ou modèle 1).

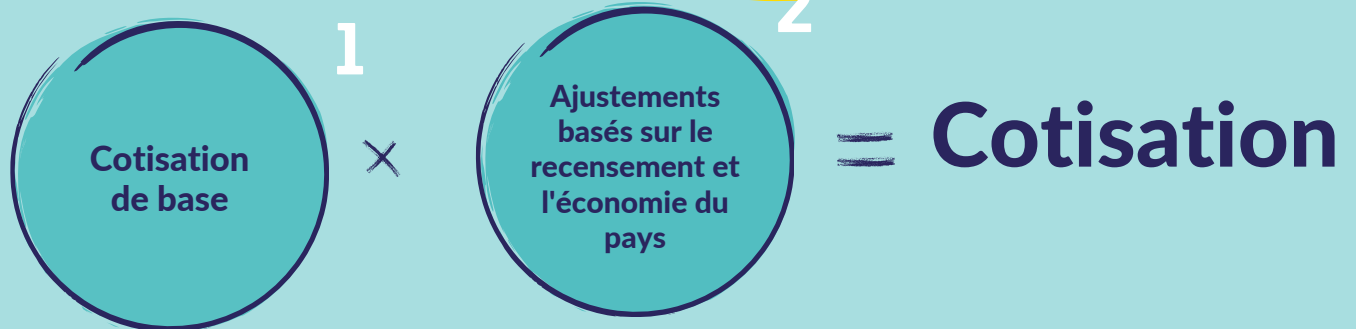
EXEMPLE 2

Une OM cotisant actuellement au-delà du même seuil contribuerait à un niveau fixe de contribution au revenu (par exemple, environ 1 % du revenu non affecté).

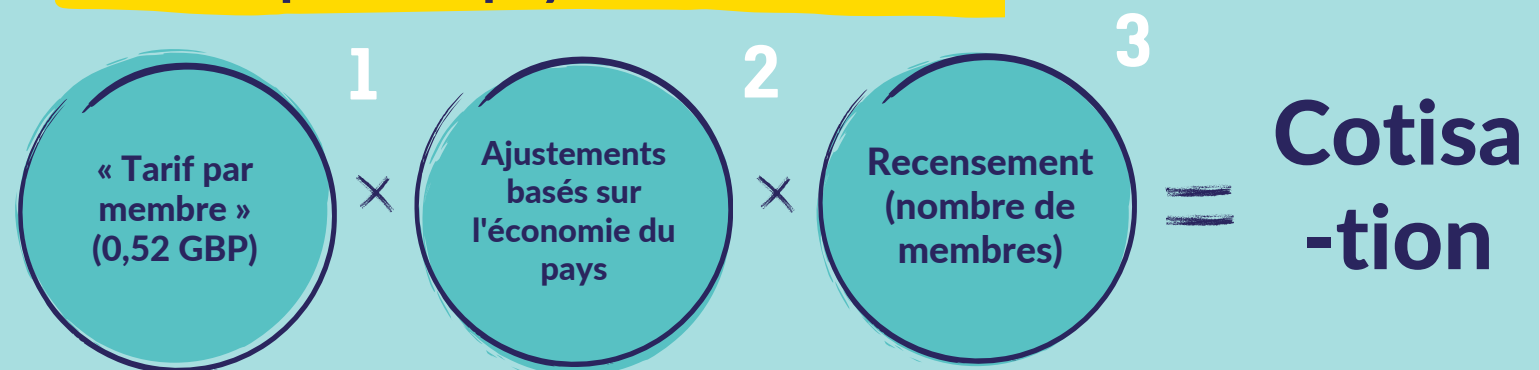
Modèle 4

Ce modèle applique une cotisation de base pour les OM dans les pays à revenu « faible » et « moyen inférieur » et un taux ajusté par membre pour les OM dans les pays à revenu « moyen supérieur » et « élevé » (tels que définis par la Banque mondiale).

Calcul pour les pays à faible revenu



Calcul pour les pays à revenu élevé



EXEMPLE 1

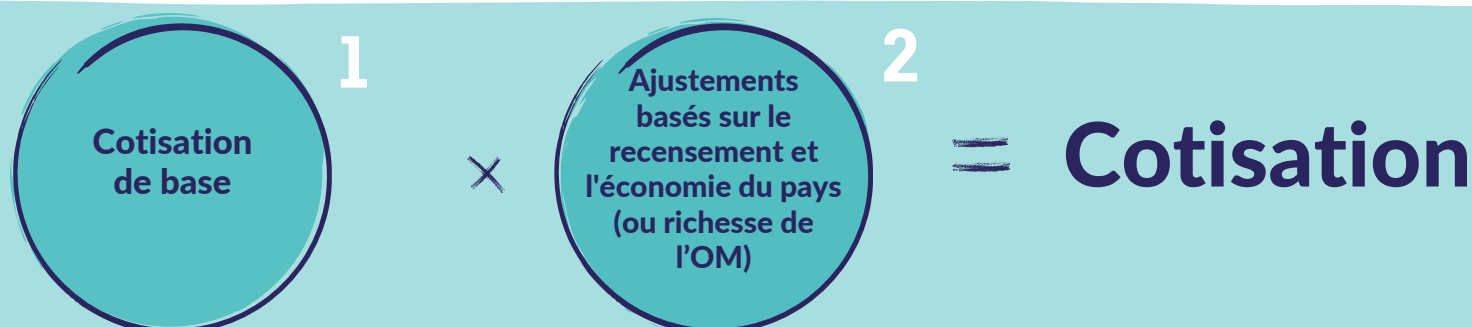
Un MO provenant des deux pays de la catégorie de revenu la plus basse de la Banque mondiale se verrait appliquer le taux de redevance de base (similaire au modèle 2).

EXEMPLE 2

Une OM provenant des deux pays de la catégorie de revenu la plus élevée de la Banque mondiale se verrait appliquer un taux ajusté par membre (similaire au modèle 1).

Modèle 5

Il s'agit du modèle le plus simple : des frais de cotisation de base sont appliqués à toutes les OM.



Toutes les OM sont classées dans une tranche de taille et dans une [catégorie de richesse de la Banque mondiale](#) et des frais fixes sont appliqués à chaque groupe.

Tableau des frais de base du modèle 5

Bande d'appartenance	A	B	C	D
<1,000	150	350	550	1,000
1,001-5,000	250	550	850	5,000
5,001-20,000	350	750	1,150	10,000
20,001-50,000	450	950	1,450	20,000
50,001-100,000	550	1,150	1,750	30,000
100,001-250,000	650	1,350	2,050	50,000
250,001-500,000	750	1,550	2,350	100,000
500,001-1M	850	1,750	25,000	125,000
Chaque 100,000	500	1,500	20,000	100,000

EXEMPLE : Une OM comptant moins de 1 000 membres dans la catégorie « revenus élevés » paierait une cotisation fixe, par exemple 1 000 GBP.

Autres considérations

Mesure de la richesse d'un pays

- Faut-il continuer à utiliser le RNB par habitant ([méthode Atlas](#)) ?
- Les tranches de richesse de l'AMGE (A à J) ont été introduites en 2015
- Devrions-nous utiliser des fourchettes basées sur un point de référence externe, tel que les catégories de richesse de la Banque mondiale ?

Risque de change

- La mesure actuelle de la richesse (Atlas) comprend l'ajustement monétaire
- La majorité des fde l'AMGE sont en GBP (c'est pourquoi les frais sont fixés en GBP)
- Il est difficile de construire un modèle qui s'ajuste aux futures fluctuations mondiales des devises.

Calendriers et mécanismes de paiement alternatifs

- Comment pouvons-nous encourager le paiement rapide des cotisations ?
- Une réduction pour les frais payés à temps ou une incitation à payer à l'avance pour la période triennale serait-elle utile ?
- Existe-t-il un moyen plus simple de traiter le paiement des cotisations, en particulier là où il existe des limitations aux transferts internationaux ?

Règles supplémentaires

- Les règles supplémentaires existantes dans le modèle 1 devraient-elles rester les mêmes ?
- Serait-il utile d'ajouter un plafond min. et max. au tarif par membre (une fois le modèle calculé, les frais pourraient être ajustés afin que personne ne paie plus ou moins qu'un montant spécifié par membre) ?

[Fonds de soutien aux cotisations des membres](#)

- Nous disposons déjà de mécanismes pour aider les OM dans des circonstances exceptionnelles et savons qu'un tel mécanisme sera toujours nécessaire.
- Cela devrait-il garder la même forme ? Faudrait-il faire évoluer ?

Introduction d'un nouveau modèle

- Comment devrions-nous introduire progressivement un nouveau modèle ?
- Comment le nouveau modèle devrait-il être évalué et révisé ?

Organisations membres associées

- Le modèle actuel permet une réduction de 50 % du nombre de membres utilisé pour calculer les cotisations sur une base continue.
- Cela devrait-il être limité dans le temps ?

Séances de consultation

Notre Mouvement est diversifié. Les OM offrent des expériences guide et éclairées différentes, dans des contextes variés, avec des structures de financement et d'organisation différentes. Concevoir un modèle de cotisation qui répond à cette diversité est un défi, mais il est important de le relever pour le bienfait du Mouvement à long terme.

En travaillant ensemble, nous pouvons mettre au point des propositions qui soutiennent notre vision et mission, pour un Mouvement prospère, en particulier à l'approche du centenaire de l'AMGE en 2028.

Il vous sera peut-être utile d'utiliser '[l'Etat d'esprit de contextualisation](#)' du modèle de leadership de l'AMGE alors que vous abordez ce défi.



Le Groupe directeur aimerait connaître votre point de vue. Les séances de consultation sont disponibles par groupe de langue.

Les représentant.e.s des OM peuvent assister à la séance proposée qui leur convient, il suffit de s'inscrire ci-dessous. Le nombre de participant.e.s à chaque séance n'est pas limité.

Cliquez ci-dessous pour vous inscrire

- [Arabe seulement](#) @ 09:30 UTC 23 mars (1,5h)
- [Anglais seulement 1](#) @ 06:00 UTC 6 avril (1,5h)
- [Anglais seulement 2](#) @ 14:00 UTC 6 avril (1,5h)
- [Français seulement](#) @ 08:00 UTC 6 avril (1,5h)
- [Espagnol seulement](#) @ 16:00 UTC 6 avril (1,5h)

Se préparer à la Consultation

Vous trouverez ci-dessous des questions qui pourraient être abordées lors des séances de consultation. Nous espérons que cela vous laissera, ainsi qu'aux expert.e.s en finance de votre Organisation membre, un peu de temps pour y réfléchir.

Toutes les OM seront également invitées à répondre à une courte enquête en ligne après les séances de consultation afin de recueillir des données quantitatives sur le sujet.

Questions to reflect on

- Êtes-vous d'accord avec les principes du modèle de cotisation suggérés dans ce document ?
- Y a-t-il d'autres principes qui devraient être inclus ?
- Votre OM rencontre-t-il des difficultés avec le modèle tarifaire actuel ?
- Si oui, quels sont-ils et comment pourraient-ils être résolus au mieux ?
- Quels facteurs sont les plus importants pour votre OM lorsqu'un nouveau modèle de cotisation est conçu ?
- Si vous mesurez la taille d'une OM, préférez-vous utiliser des numéros de membres ou des tranches de membres ?
- Si vous mesurez la richesse d'un pays, souhaiteriez-vous continuer à utiliser le RNB par habitant (méthode Atlas) ? Ou une autre mesure, et pourquoi ?
- Préférieriez-vous continuer à utiliser les 10 tranches de richesse de l'AMGE ou passer aux 4 catégories de la Banque mondiale, ou autre chose ?
- Si vous mesurez la richesse de l'OM, avez-vous des suggestions sur la meilleure façon de procéder ?
- Lequel des modèles de frais potentiels préférez-vous et pourquoi ?
- Y a-t-il d'autres modèles que vous souhaiteriez proposer ?
- Si un nouveau modèle est adopté, des dispositions particulières sont-elles nécessaires pour une mise en œuvre fluide ?

Retours, Questions et Prochaines étapes

N'oubliez pas que vous pouvez parler de ce sujet à un membre de votre équipe régionale.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur cette consultation, ou si vous souhaitez demander une conversation avec les membres du groupe de pilotage, veuillez envoyer un e-mail à :

MembershipFeeReview@waggs.org

Scannez le code QR pour accéder aux pages de l'AGE et de révision des frais d'adhésion sur Campfire.



Prochaines étapes

- 22 mars - Ouverture de la consultation
- 23 mars et 6 avril - séances de consultation par langue
- 15 avril - date limite pour les commentaires écrits des OM par e-mail/enquête
- 5 juin - distribution des documents de l'EGM
- Juin - août - séances virtuelles de participation aux EGM au niveau régional
- 23 juin - date limite pour les modifications proposées
- 16 juillet - distribution des amendements proposés
- 14 septembre - L'AGE a lieu avec vote des OM

Glossaire de l'AMGE

- **Association composante (AC)** - L'AMGE ne reconnaît qu'une seule OM par pays. Lorsqu'il existe plusieurs entités reconnues du guidisme/scoutisme féminin dans un pays, elles sont appelées associations composantes (AC) et, ensemble, elles forment une fédération.
- **Assemblée générale extraordinaire (AGE)** - une réunion des membres d'une organisation qui se déroule à une heure irrégulière.
- **Boussole 2032** - Déclaration de vision de l'AMGE : « Notre vision est celle d'un monde égal dans lequel toutes les filles peuvent s'épanouir. D'ici 2032, nous serons un Mouvement mené par les filles au sein duquel toutes les filles sans exception se sentent sûres d'elles en tant que leaders et se voient donner les moyens de créer un monde meilleur ensemble. » Telle est la vision du Mouvement des Guides et des Eclaireuses.
- **Fédération** - certaines Organisations membres sont constituées d'une fédération d'AC.
- **Membre associé** - une organisation nationale œuvrant pour devenir membre titulaire.
- **Organisation membre (OM)** - membre de l'AMGE, pouvant prendre différentes formes, comme exclusivement AMGE, des Organisations nationales de Scouts et Guides (ONSG) et des Fédérations.
- **Plan d'action et budget 2024-26** - approuvés par le Conseil mondial en décembre 2023, il définit un plan opérationnel sur trois ans aligné sur la Stratégie mondiale de l'AMGE sur six ans 2024-2029 approuvée lors de la 38e Conférence mondiale en juillet 2023.
- **Recensement** - chaque année, les Organisations membres déclarent le nombre total de leurs membres à l'AMGE.
- **Stratégie globale de l'AMGE 2024-2029** - approuvée par la 38ème Conférence mondiale en 2023, elle propose un plan stratégique sur 6 ans.

Glossaire financier

- **Catégories de richesse de la Banque mondiale** - les économies sont actuellement divisées en quatre groupes de revenus : faible, moyen inférieur, moyen supérieur et élevé, sur la base du RNB par habitant (en dollars américains, converti à partir de la monnaie locale à l'aide de la méthode Atlas).
- **Fonds de soutien aux cotisations** - apporte un soutien financier pour les cotisations afin d'aider les OM confrontées à des difficultés spécifiques.
- **Méthode Atlas** - le facteur de conversion Atlas réduit l'impact des fluctuations des taux de change dans les comparaisons internationales des revenus nationaux. Le facteur de conversion Atlas pour une année donnée est la moyenne du taux de change d'un pays pour cette année et les deux années précédentes, ajustée de la différence entre le taux d'inflation du pays et l'inflation internationale.
- **Modèle de cotisation** - une méthodologie de calcul des cotisations dues par OM.
- **Plan de remboursement** - lorsqu'une OM n'est actuellement pas en mesure de respecter ses obligations en matière de frais, il est possible d'explorer d'autres calendriers de paiement.
- **Recettes ou revenus affecté(e)s** - fonds requis par la source de financement pour être utilisés pour acheter certains biens ou services ou pour payer certaines dépenses. Ils peuvent prendre la forme de subventions ou de dons.
- **Recettes générales** - revenus qui peuvent être utilisés à n'importe quelle fin, à condition qu'ils répondent aux buts et objectifs de l'organisation décrits dans leur document constitutif (c'est-à-dire les Statuts de l'AMGE). Les fonds généraux ont tendance à financer les frais de fonctionnement ou les frais difficiles à financer.
- **Réserves** - fonds mis de côté pour une utilisation future ou pour imprévus créés à partir des excédents financiers conservés.
- **Revenu national brut (RNB) par habitant** - la valeur en dollars du revenu final d'un pays au cours d'une année divisée par sa population.
- **Solidarité** - unité ou accord de sentiments ou d'actions, en particulier entre individus partageant un intérêt commun ; apporter un soutien mutuel au sein d'un groupe.